

# Histoire Engagée

---

## **L'histoire comme enquête publique : une nuit de brouillard idéologique aux musées, dans les parcs et les écoles**

Anik Meunier, David Lefrançois, Kevin Péloquin, Marc-  
André Éthier et Matthew Gauthier

2 juillet 2026

---

---

*Par Anik Meunier, David Lefrançois, Matthew Gauthier, Kevin Péloquin et Marc-André Éthier*

## **Introduction : l'histoire comme méthode d'enquête sous pression**

Depuis 2025, l'administration Trump intervient sur la représentation du passé dans plusieurs institutions publiques étatsuniennes. L'enjeu ne relève ni d'incidents dispersés ni d'une correction ponctuelle de contenus litigieux, mais de pressions politiques exercées sur les conditions de formulation et de discussion du passé.

Écoles, musées et parcs nationaux se trouvent pris dans la tourmente. Le titre du décret *Restoring Truth and Sanity to American History* oppose d'emblée une histoire tenue pour saine à d'autres, disqualifiées comme idéologiques. Le litige porte sur la légitimité des débats historiographiques. Parce qu'ils sélectionnent et font circuler des traces à travers une scénographie construite en collégialité, les musées soumettent au regard public leurs choix de méthodes et de normes de preuve (Blanc, Eidelman et Meunier, 2023) ; cela suffit à les exposer à la guerre culturelle microcholine pour s'approprier les discours sur le passé et dégrader les conditions de l'enquête publique sur ces discours. En mettant en joue l'école et les musées, le décret fixe une norme de recevabilité appelée à déborder ces lieux de médiation.

La poursuite déposée le 6 avril 2026 par l'*American Historical Association* (AHA) autour du *Presidential Records Act* montre que le conflit ne touche pas que la représentation du passé, mais les conditions juridiques et matérielles à partir desquelles des traces peuvent être converties en objets d'enquête, mises à l'épreuve par des interprétations concurrentes et maintenues dans l'espace de la discussion publique.

Cet article soutient que l'offensive politique sur l'écriture et les représentations de l'histoire s'en prend moins à tels ou tels contenus particuliers qu'au rapport public général au passé, fondé sur le questionnement, l'enquête et le débat à propos des liens entre problèmes, interprétations, arguments, preuves et démarches. Elle n'attaque pas qu'une interprétation isolée, mais ce qui permet de convertir des traces du passé en objets soumis à l'examen. Elle érige en indiscutables vérités officielles et supports identitaires les discours et médiations

qui complaisent aux puissant·e·s et cimentent leur position, mais estompe ceux par lesquels deviennent lisibles les expériences des exploité·e·s, des opprimé·e·s et de leurs allié·e·s, les héritages de domination et les injustices systémiques, en les taxant d'idéologiques. Or, tel musée frappé aujourd'hui annonce ce qui menace demain tout lieu où l'hier relève de l'enquête plutôt que du culte, ainsi que toute formation de jugement orienté vers la traque de l'injustice et la promotion de justice. Les programmes d'histoire qui proposent un point de vue de gauche sont des cibles faciles, mais le développement de la pensée critique est la vraie cible.

L'attaque trumpienne ne relève donc pas d'une déplorable anecdote locale. Elle constitue un symptôme d'un mal plus généralisable, déjà repérable dans d'autres guerres culturelles sur l'histoire scolaire et publique (Dupuis-Déri et Éthier, 2016; Éthier et Lefrançois, 2023). En se centrant surtout sur le cas des musées, l'analyse précise trois notions opératoires — censure, propagande, estompement — pour examiner les effets conjoints d'interventions politiques récentes sur la mise en forme publique du savoir historique. Elle reconstitue la séquence institutionnelle étatsunienne de 2025–2026, examine le cas de la *National Portrait Gallery*, puis revient aux effets de cette offensive sur la gouvernance, l'autonomie de l'expertise historique, les publics et les conditions démocratiques d'un rapport au passé fondé sur l'enquête.

## **L'histoire comme méthode d'enquête et le musée comme lieu de sa pratique publique**

Le musée occupe une place essentielle dans la méthode d'enquête historique, en tant qu'espace de conservation, de production et de médiation des savoirs sur le passé (Meunier et Allard, 2025). Loin de n'être qu'un lieu de présentation, il constitue un laboratoire où les différentes étapes de la démarche historique se déploient : collecte, critique, interprétation et diffusion des sources.

D'abord, le musée agit comme un dépositaire de sources matérielles, souvent désignées comme des biens de collection : artefacts, œuvres, documents, spécimens sont autant de traces du passé permettant d'accéder à des réalités historiques. Ces objets élargissent le champ de l'enquête historique (Éthier et Lefrançois, 2024) en intégrant des formes de témoignages sensibles et incarnées. Le travail de collecte, d'acquisition et, le cas échéant, d'aliénation raisonnée participe ainsi à la constitution d'un corpus pertinent, selon des orientations

scientifiques et institutionnelles du musée.

Ensuite, le musée contribue à la critique des sources, une étape fondamentale de la méthode historique. Les objets conservés ne sont jamais transparents : ils doivent être contextualisés, documentés et analysés selon des protocoles rigoureux. Provenance, authenticité, conditions de production et d'usage sont autant de dimensions examinées par les professionnel-le-s du musée, en dialogue avec les historien-ne-s, les conservateur-trice-s et les chercheur-e-s d'autres disciplines. Cette approche critique permet de transformer l'objet en source, porteuse de sens et de significations, parfois divergentes.

Par ailleurs, le musée est un lieu d'interprétation à part entière. À travers ses expositions, il élabore et propose des interprétations construites à partir de la mise en scène des objets, en opérant des choix relevant d'une véritable écriture de l'histoire. Cette mise en récit située dans l'espace, le temps et le social diffracte des perspectives historiographiques, sociales ou politiques (Baldriga et Di Giuseppe Di Paolo [2025]). Le musée s'affirme ainsi comme un acteur de la production du savoir historique et non seulement de sa transmission. À ce titre, il a la responsabilité de favoriser la pluralité des points de vue et de proposer des récits en constante reconfiguration, invitant à envisager l'histoire comme un champ dynamique, ouvert à la réinterprétation et au renouvellement des perspectives, plutôt que comme un discours figé.

Selon ces perspectives, le musée joue un rôle central dans la diffusion et la médiation de l'enquête historique. Il rend accessibles au public des connaissances issues de recherches souvent complexes, en les traduisant dans des formes variées : dispositifs muséographiques, programmes et activités éducatives, publications, outils numériques. Cette médiation implique une adaptation des discours, mais aussi une prise en compte des publics, de leurs savoirs préalables et de leurs attentes (Blanc, Eidelman et Meunier, 2023). Elle participe ainsi à une démocratisation du savoir historique et à une réflexion critique sur les usages du passé.

En somme, le musée s'inscrit dans la méthode de l'enquête historique. Il ne se limite pas à conserver des objets, mais contribue à la construction, à l'interprétation et à la transmission des connaissances en histoire. En articulant rigueur scientifique et accessibilité, il constitue un espace privilégié où le passé est à la fois étudié, exposé, raconté et partagé.

## Trois notions opératoires pour nommer le phénomène

La censure ne se réduit pas au retrait visible d'un contenu. Elle soustrait parfois un énoncé à l'accès public ou en réduit la portée sans le faire disparaître. Dans ce second cas, elle agit sur les conditions mêmes de circulation et ne passe pas seulement par la suppression : elle travaille aussi les procédures et les seuils de recevabilité... Le contenu demeure, sous une forme atténuée.

La propagande commence avec l'organisation d'un récit recevable (Bernays, 2007). Elle règle la place, le poids et l'articulation des faits, comme l'illustre le titre *Restoring Truth and Sanity to American History* en départageant l'histoire saine et déviante. La propagande n'a donc pas à nier tous les faits. Il lui suffit d'en régler la fonction dans l'intelligibilité du passé. Un fait peut demeurer présent et perdre sa portée.

L'estompement désigne l'effet conjoint et graduel de cette censure et de cette propagande sur la médiation historique. Il ne renvoie ni à la suppression d'un contenu, ni à l'imposition uniforme d'un discours, mais à une perte de relief. Le passé demeure exposé, mais lissé. L'atténuation se pare des atours de l'objectivité. Les tensions s'atténuent, les rapports de domination se lisent moins nettement, les ruptures perdent de leur force. L'estompement ne touche toutefois pas les seuls contenus : il atteint l'enquête elle-même et altère les conditions de son opération. Lorsque certaines questions passent pour être du côté de l'idéologie, leur relégation paraît factuelle, les liens deviennent plus difficiles à établir et les questions, moins recevables. Les conflits, dominations, ruptures et tout ce que l'enquête historique cherche à élucider tombent en premier.

## Séquence institutionnelle aux États-Unis (2025-2026)

Le premier jalon est l'*Executive Order 14190*, publié le 29 janvier 2025 sous le titre *Ending Radical Indoctrination in K-12 Schooling*. Le décret soutient que les écoles étatsuniennes imposent aux élèves des idéologies radicales, subversives et fausses. En réponse, il promeut une éducation dite patriotique, fondée sur une présentation « exacte, honnête, unificatrice, inspirante et valorisante » des

---

principes fondateurs des États-Unis. Le texte privilégie un récit national centré sur les contributions et réussites du pays, les figures héroïsées, les victoires militaires et les accomplissements culturels, tout en refoulant ce qui contrarie cette trame de célébration.

Les effets attribués à cet ordre exécutif prolongent cette logique. Les questions de race et de genre tombent sous le soupçon idéologique. Les lectures nuancées des injustices historiques perdent de leur légitimité publique. Le racisme systémique et les héritages coloniaux s'effacent ou glissent au second plan. Le geste n'a donc rien d'un simple ajustement de contenu. Il redéfinit à la source le type d'histoire qu'une institution publique peut transmettre sans s'exposer à l'accusation d'endoctrinement.

Le 13 mars 2025, l'AHA et l'*Organization of American Historians* (OAH) publient une déclaration commune dénonçant des tentatives de censure sur des sites Web du gouvernement fédéral, dans des musées publics et dans diverses ressources gouvernementales, y compris des bases de données. Cette prise de position montre que, pour les principales organisations savantes du domaine, la séquence ne touche pas l'école seule. Elle atteint déjà des institutions de conservation, de diffusion et de recherche. Elle atteint aussi les conditions sous lesquelles ces institutions peuvent soutenir un rapport public au passé qui ne se réduise pas à un récit d'exaltation nationale.

Le 14 mars 2025, l'*Executive Order 14238, Continuing the Reduction of the Federal Bureaucracy*, ordonne l'élimination de plusieurs agences gouvernementales, dont l'*Institute of Museum and Library Services*. Cet institut administre d'importantes subventions majeures destinées aux programmes éducatifs, culturels et de recherche. Le geste touche ainsi aux conditions matérielles de la médiation savante. Il ne se limite plus à encadrer ce qui peut être montré; il augmente le coût de certains travaux et fragilise les conditions de leur maintien.

Le 27 mars 2025, l'*Executive Order 14253, Restoring Truth and Sanity to American History*, pousse cette logique plus loin. Ce décret soutient que, depuis une décennie, les États-Unis subiraient une réécriture concertée de leur histoire, au profit d'un récit où l'idéologie se substituerait aux faits. La *Smithsonian Institution* compte parmi les cibles. Elle est accusée de présenter les États-Unis comme racistes, sexistes et oppressifs, au prix de l'unité nationale.

Ce décret interdit des dépenses pour des expositions ou programmes qui

«[D]égradent les valeurs américaines partagées», divisent les Étatsuniens sur des bases raciales ou promeuvent des idéologies tenues pour incompatibles avec la loi et les politiques fédérales. Il détermine les questions, catégories d'analyse et interprétations recevables, celles dont le caractère serait idéologique, dont l'éviction s'énonce comme retour à l'objectivité.

Le 31 mars 2025, l'AHA publie la déclaration *Historians Defend the Smithsonian*. Le texte rappelle que le travail historien exige des sources multiples, des angles d'examen variés et l'intégration des parts sombres comme des éléments valorisés du passé. Il récuse ainsi l'idée qu'une histoire patriotique doive retrancher les objets les plus sensibles, et rappelle du même coup que l'unité civique ne se fonde pas sur l'effacement des conflits.

Le 20 mai 2025, le *Department of the Interior* publie le *Secretary's Order 3431, Ending Indoctrination Strategy*. La directive demande que les sites fédéraux consacrés à l'histoire redeviennent des monuments «[s]olennels et inspirants», chargés de rappeler le patrimoine exceptionnel des États-Unis, leur marche vers une union plus parfaite et leur rôle dans la promotion de la liberté et de la prospérité. La logique des décrets passe ici dans l'administration des sites. La célébration ne relève plus d'un effet possible de la médiation; elle en fixe la norme.

Le 12 août 2025, la Maison-Blanche adresse au secrétaire Bunch de la *Smithsonian Institution* une lettre annonçant un examen interne approfondi des musées et des expositions, dans la perspective du 250<sup>e</sup> anniversaire des États-Unis et en application de l'*Executive Order 14253*. L'objectif affiché consiste à célébrer l'exceptionnalisme américain, à écarter les récits tenus pour diviseurs ou partisans et à restaurer la confiance dans les institutions culturelles nationales. Le pouvoir exécutif ne règle plus des principes : il décide du contenu muséal.

Plusieurs prises de position savantes dénoncent cette orientation. Le 14 août 2025, l'OAH réitère sa condamnation et rappelle que la suppression ou la distorsion du savoir affaiblit la démocratie. Le 18 août 2025, l'*American Council of Learned Societies (ACLS)* dénonce à son tour une forme de censure autoritaire et y voit une atteinte à l'expertise professionnelle comme à la liberté académique. L'OAH appuie cette déclaration le même jour. Ce faisceau de réactions ne relève pas d'une querelle corporative mineure. Il signale que, pour les principaux collectifs savants, l'enjeu touche aux conditions mêmes de production, de sélection et de diffusion du savoir historien.

Le 18 décembre 2025, une nouvelle lettre de la Maison-Blanche durcit la pression. Elle exige la transmission des textes muraux, des éléments didactiques, des projets d'exposition, des budgets, des listes d'objets destinés à la programmation, des manuels de gouvernance interne et des organigrammes d'approbation du contenu. Le texte rappelle qu'aucun responsable des musées de la *Smithsonian Institution* ne devrait douter du fait que les États-Unis compteraient parmi les plus grandes forces du bien dans l'histoire du monde et que l'institution devrait transmettre une vision favorable de l'histoire étatsunienne, fière des réalisations et du bilan du pays. La menace de coupes budgétaires en cas de non-conformité ferme le dispositif. Le pouvoir ne se contente plus de déterminer un récit unique; il agit désormais sur les procédures, la gouvernance et les conditions matérielles qui en assurent l'alignement.

Le 22 janvier 2026, le *National Park Service* retire à Philadelphie l'exposition *Freedom and Slavery in the Making of a New Nation*, à la suite d'une directive ciblant les expositions «antiaméricaines». Le rétablissement partiel obtenu après recours juridique ne retire rien à la portée du cas. Une intervention fédérale y frappe de front l'interprétation en histoire proposée sur un site public et cherche à en réduire la portée.

Enfin, le projet de budget 2026-2027 reconduit la même logique en reprenant les coupures visant l'*Institute of Museum and Library Services*, parmi d'autres agences fédérales. Le 6 avril 2026, l'*American Alliance of Museums* a à son tour dénoncé ces mesures et rappelé la place des musées dans la société étatsunienne.

Une stratégie globale se dégage de cette attaque tous azimuts, de l'école patriotique à la Smithsonian Institution, des sites fédéraux aux agences de financement, du cadrage idéologique aux instruments administratifs : exiger un récit national, une histoire officielle justifiant le *statu quo* socioéconomique et, ajouteraient certains, identifiant les intérêts universels aux intérêts particuliers des exploitateur-trice-s et oppresseur-se-s. La même disqualification de la critique les unit. Cette cohérence permet de parler d'estompement plutôt que d'une simple suite de controverses.

## **Cas d'analyse : la *National Portrait Gallery***

Le cas de la *National Portrait Gallery* de Washington constitue un exemple éclairant de la neutralisation du débat par la soustraction d'informations

factuelles. Avant le début du deuxième mandat Trump, l'exposition *America's Presidents* présentait son portrait accompagné d'un cartel mentionnant entre autres ses efforts en matière de développement d'un vaccin contre la COVID-19, ses nominations à la Cour suprême, ainsi que ses mises en accusation et acquittements pour incitation à l'insurrection, à la suite de l'attaque du Capitole du 6 janvier 2021. Un an après son retour à la Maison-Blanche, en janvier 2026, ce cartel a été modifié, tout comme le portrait lui-même, remplacé par une photographie en noir et blanc du président debout, poings fermés et appuyés sur une table, fixant l'objectif avec détermination. Les informations factuelles précédentes ont cédé la place à des données biographiques minimales : le nom et la date de naissance du président, la durée de ses mandats, ainsi que quelques indications sur le photographe et l'image. Les faits saillants retenus pendant le premier mandat ont disparu.

En apparence, cette réduction à une simple notice biographique peut passer pour un geste de neutralité muséale. Toutefois, l'analyse du contexte politique propre à ce second mandat fournit des clés pour interroger le silence comme forme de prise de position, de même que l'apparente requalification du cartel au nom de l'objectivité. Quels critères ont guidé ce changement ? Quelle expertise a été mobilisée ? Si ces questions n'appellent pas de réponses univoques, leur mise en contexte permet néanmoins d'ouvrir un espace de réflexion critique. La dépendance des musées de Washington au financement fédéral, conjuguée à la volonté affichée de la nouvelle administration de réviser les discours et récits contribuant à une image jugée négative de l'histoire des États-Unis, rend d'autant plus manifeste l'intérêt du recours à la méthode d'enquête historique pour analyser cette intervention comme expression du pouvoir politique.

Dans cette perspective, le cas de la *National Portrait Gallery* constitue un terrain circonscrit qui autorise une comparaison entre un « avant » et un « après ». Il ne s'agit pas ici de formuler une opinion, mais plutôt de mobiliser des outils intellectuels afin d'interroger et d'interpréter les causes et les implications d'un tel changement.

## Gouvernance, travail muséal et autocensure

La censure ne se manifeste pas d'abord par une interdiction perceptible. Elle agit aussi sur le travail lui-même. Elle déplace les conditions dans lesquelles une enquête peut être menée, soutenue et rendue publique. Le calendrier, les

ressources, le risque budgétaire, l'alourdissement des procédures ou l'incertitude institutionnelle ne viennent pas après coup ; ils pèsent en amont sur ce qui pourra être créé ou maintenu. L'enquête historique devient alors plus coûteuse et plus lente, voire plus dangereuse. Certes, le contenu s'altère, mais la possibilité d'un travail soutenu sur certains objets s'étiole.

Dans ce contexte, l'autocensure ne relève pas d'une défaillance individuelle. Elle constitue souvent une réponse rationnelle à un environnement de menace. Des formulations sont atténuées, des rapprochements évités, des objets déplacés, des analyses réduites, non parce qu'une interdiction explicite a été prononcée, mais parce que les conditions de leur soutenabilité se dégradent. Le point importe : l'estompement ne suppose pas toujours un geste frontal. Il peut procéder par anticipation, par renoncement préventif, par ajustement aux contraintes d'un cadre devenu moins hospitalier à la controverse. En ce sens, la censure la moins apparente pourrait être la plus efficace.

La gouvernance joue ici un rôle décisif. Lorsque les circuits d'expertise se trouvent concurrencés ou doublés par des instances de validation politique, les critères de légitimité se déplacent. Ce qui relevait de la preuve, de la méthode et de la discussion collégiale se trouve soumis à des exigences de convenance, de conformité ou de risque réputationnel. Le problème ne tient donc pas qu'à la pression exercée sur des contenus particuliers, mais encore à une transformation des arbitrages par lesquels une institution décide ce qui peut être montré, sous quelle forme et à quel coût. Une telle transformation n'affecte pas la médiation en aval ; elle en reconfigure la production.

L'autocensure doit dès lors être rapportée à cette structure. Elle n'est pas une faiblesse morale imputable au personnel muséal, car elle procède d'un contexte dans lequel enquêter, formuler et soutenir certaines interprétations devient plus risqué. Plus ce risque augmente, plus le travail se réorganise autour de ce qui paraît défendable et finançable. L'estompement y trouve un ressort efficace : nul besoin de supprimer, il suffit de rendre certaines questions plus lourdes à porter.

## **Liberté académique et autonomie de l'expertise historique**

La liberté académique ne se réduit pas à la possibilité, pour un individu, de prononcer tel mot ou de soutenir telle opinion. Elle engage la définition des objets,

le choix des méthodes, les cadres d'interprétation, les conditions de travail et les formes de gouvernance qui rendent l'enquête possible. La collégialité n'y apparaît pas comme un privilège corporatif. Elle constitue une condition de l'expertise. Lorsqu'elle se trouve fragilisée, ce n'est pas une protection accessoire qui recule, mais la capacité même de produire un savoir selon des normes de preuve, de méthode et de discussion.

L'AHA, de l'OAH et de l'ACLS ne protègent pas la susceptibilité d'un milieu lorsqu'elles dénoncent une censure autoritaire, une atteinte à l'expertise professionnelle ou un affaiblissement de la démocratie par suppression ou distorsion du savoir. Elles défendent la possibilité, pour des institutions savantes, de déterminer leurs objets, leurs procédures et leurs critères de validité sans être soumises à une grammaire politique du recevable, ainsi que la possibilité, pour tous, de les tester.

Le musée doit être compris dans ce cadre. Il mobilise des méthodes et normes de preuve. À ce titre, il partage avec l'université une même exigence : produire, sélectionner, interpréter et présenter des savoirs selon des normes professionnelles. Son autonomie ne relève donc pas de la seule liberté d'expression. Elle relève de la liberté académique, parce qu'elle engage la possibilité même d'une enquête publique rigoureuse sur le passé.

Dans ces conditions, la grammaire imposée par le pouvoir ne constitue pas un désaccord d'interprétation parmi d'autres. Lorsqu'elle fait passer certaines questions du côté de l'idéologie, tandis qu'elle présente leur effacement comme objectif et factuel, elle atteint la structure de l'expertise historique. Elle ne vise pas un contenu isolé, mais la méthode d'enquête elle-même : la capacité de faire des traces l'objet d'un jugement public, en toute transparence.

## **Effets sur les publics et sur la démocratie**

L'estompement appauvrit le rapport public au passé et affaiblit la lecture du présent. L'opération repose aussi sur une représentation de l'État comme instance neutre de régulation, alors que le refroidissement des questions socialement vives constitue déjà un acte politique. Lorsque les causes, effets, conflits et ruptures deviennent moins lisibles, le passé perd de son intelligibilité. Les objets les plus touchés ne sont pas périphériques : ce sont l'esclavage, la ségrégation, les luttes sociales ou la violence d'État. Avec la disparition de ces contenus disparaissent aussi des moyens de relier des inégalités contemporaines

à leurs conditions de formation, de saisir la durée des rapports de force, d'inscrire le présent dans autre chose qu'une suite de faits immédiats, de s'interroger sur les échelles et l'imbrication ou la superposition des conflits et solidarités, de l'altérité et l'identité, de l'unité et de la diversité, de l'agentivité et des affordances.

Le silence ne vaut pourtant pas la neutralité. Une factualité réduite constitue déjà une prise de position. Lorsqu'un récit minimise les rapports de force ou dissocie les faits de leur portée, il n'abandonne pas l'interprétation; il l'oriente sous couvert d'objectivité. La contestation paraît excessive et partisane. Elle devient alors plus facile à disqualifier, tandis que l'atténuation des conflits vient à incarner le bon sens. Le problème porte sur la recevabilité politique des discours historiques. Lorsque certaines questions deviennent suspectes avant même d'être discutées, le débat public perd en densité et en capacité critique.

La pluralité des récits ne relève pas d'un supplément académique; elle constitue une condition démocratique. L'enquête historique n'autorise pas que tout se vaille, mais elle rend possibles l'examen des traces, la mise à l'épreuve des interprétations, la délibération autant sur ce que la preuve permet d'établir que sur les programmes d'action. Le recul de cette pluralité, sous l'effet d'un cadrage partisan, ne touche pas que les seuls spécialistes. Il atteint l'espace public dans sa capacité à soutenir avec nuance, rigueur et tolérance des désaccords informés sur les injustices et les formes de pouvoir. De ce point de vue, le cas étatsunien n'apparaît pas comme anomalie locale. Il montre jusqu'où peut aller une intervention politique qui, sans supprimer les faits, en réduit la lisibilité publique.

## **Conclusion : protéger l'autonomie de la médiation historique**

L'administration Trump cherche à reprendre en main les récits du passé pour les soumettre à une célébration de «l'exceptionnalisme américain». L'estompement procède ici par ordres exécutifs, par atténuation des conflits, par relégation des injustices, par mise à distance de tout ce qui trouble le récit national. Le racisme systémique, les héritages de domination et l'effacement des groupes marginalisés ne constituent pas des objets périphériques : leur minoration fausse l'intelligence du passé. Ce révisionnisme politique atteint donc les conditions de la médiation historique dans les institutions muséales, où l'interprétation devrait relever de la preuve, de la rigueur méthodologique, de la collégialité et du croisement des

expertises.

La poursuite déposée le 6 avril 2026 devant la Cour fédérale du District de Columbia, à Washington, par l'AHA au sujet du *Presidential Records Act* montre que le conflit porte certes sur la représentation du passé, mais encore sur la possibilité de mener les opérations critiques que l'enseignement de l'histoire prétend favoriser chez les élèves et sur les conditions juridiques et matérielles de l'exercice de la pensée historique : des traces conservées comme archives publiques, susceptibles d'être constituées en sources, soumises à des questions, resituées dans leur contexte, confrontées à des interprétations divergentes et maintenues dans l'espace de la discussion publique.

Comme l'ont rappelé des organisations d'historien-ne-s, défendre cette médiation, inséparable de la liberté académique, ne relève pas d'une querelle de spécialistes. L'enjeu déborde le cas étatsunien. Là où l'histoire sert de support à la célébration nationale, au prix de sa complexité, les institutions muséales et éducatives se trouvent en première ligne. Leur autonomie devient alors une question démocratique centrale, parce qu'elle protège de la censure et de la propagande, mais aussi pose les conditions de formation d'une citoyenneté critique, capable de se confronter aux héritages du passé et à la pluralité des voix qui traversent les sociétés. C'est pourquoi ce cas concerne au premier chef les enseignant-e-s québécois-es d'histoire, mais en tant que partie d'un camp large, et demande non seulement de rétablir les faits, mais aussi de le faire en formant à douter, y compris de soi, pour ne pas croire sans preuve.

---

## Références

American Alliance of Museums. (2026, 6 avril). *AAM statement on the president's FY27 budget proposal* [Communiqué]. <https://www.aam-us.org/2026/04/06/aam-statement-on-the-presidents-fy27-budget-proposal/>

American Council of Learned Societies. (2025, 18 août). *ACLS statement regarding the White House review of Smithsonian Institution museums* [Communiqué]. <https://www.acls.org/news/acls-statement-regarding-the-white-house-review-of-smithsonian-institution-museums/>

American Historical Association (2025, 14 avril). *American Historical Association &*

*American Oversight v. Trump et al.* (No. 1:26-cv-01169-BAH, D.D.C. April 14, 2026). *Memorandum of law in support of plaintiffs' motion for a preliminary injunction and stay*. <https://www.historians.org/wp-content/uploads/2026/04/13-1-Memo-in-support.pdf>

American Historical Association. (2025, 13 mars). *AHA–OAH joint statement on federal censorship of American history* [Communiqué]. <https://www.historians.org/news/aha-oah-joint-statement-on-federal-censorship-of-american-history/>

American Historical Association. (2025, 31 mars; mis à jour le 15 août 2025). *Historians defend the Smithsonian* [Communiqué]. <https://www.historians.org/news/historians-defend-the-smithsonian/>

Baldriga, I. et Di Giuseppe Di Paolo, V. (2025) *Museum Voices*, Ministero della cultura, Edizioni Firenze, 164 p.

Bernays, E. (2007). *Propaganda. Comment manipuler l'opinion en démocratie*. La Découverte.

Blanc, M., Eidelman, J. et Meunier, A. (2023) Voir autrement. Nouvelles études sur les visiteurs de musée. La Documentation française, collection Musées-Mondes, 572 p.

Bureau exécutif du président des États-Unis. (2025, 14 mars). Executive Order 14238: Continuing the reduction of the federal bureaucracy. *Federal Register*. <https://www.federalregister.gov/documents/2025/03/20/2025-04868/continuing-the-reduction-of-the-federal-bureaucracy>

Bureau exécutif du président des États-Unis. (2025, 27 mars). Executive Order 14253: Restoring truth and sanity to American history. *Federal Register*. <https://www.federalregister.gov/documents/2025/04/03/2025-05838/restoring-truth-and-sanity-to-american-history>

Bureau exécutif du président des États-Unis. (2025, 29 janvier). Executive Order 14190: Ending radical indoctrination in K-12 schooling. *Federal Register*. <https://www.federalregister.gov/documents/2025/02/03/2025-02232/ending-radical-indoctrination-in-k-12-schooling>

Département de l'Intérieur des États-Unis. (2025, 20 mai). Secretary's Order 3431: Restoring truth and sanity to American history. *U.S. Department of the Interior*. <https://www.doi.gov/document-library/secretary-order/so-3431-restoring-truth-and-sanity-american-history>

Dupuis-Déri, F. et Éthier, M.-A. (dir.). (2016). *La guerre culturelle des conservateurs québécois*. M éditeur.

Éthier, M.-A. et Lefrançois, D. (2024). *Développer la pensée historique à l'école : représentations, outils et pratiques*. Presses de l'Université Laval.

Meunier, A. et Allard, M. (2025) L'éducation muséale au Québec. Transmettre et apprendre autrement. PUQ, 235 p.

Organization of American Historians. (2025, 13 mars). *OAH issues statement condemning federal censorship of American history* [Communiqué]. <https://www.oah.org/advocacy-statement/oah-issues-statement-condemning-federal-censorship-of-american-history/>

Organization of American Historians. (2025, 21 août). *OAH endorses ACLS statement opposing White House review of Smithsonian museums* [Communiqué]. <https://www.oah.org/2025/08/21/oah-endorses-statement-opposing-white-house-review-of-smithsonian-museums/>

The White House. (2025, 12 août). *Letter to the Smithsonian: Internal review of Smithsonian exhibitions and materials*. <https://www.whitehouse.gov/briefings-statements/2025/08/letter-to-the-smithsonian-internal-review-of-smithsonian-exhibitions-and-materials/>

The White House. (2025, 18 décembre). *Letter to the Smithsonian: Review of Smithsonian exhibitions and materials*. <https://www.whitehouse.gov/briefings-statements/2025/12/letter-to-the-smithsonian-review-of-smithsonian-exhibitions-and-materials/>